faire. Le servage fut supprimé dans cette province en 1799. Les établissements de bienfaisance se multiplièrent.

On continua l'œuvre de codification commencée sous Marie-Thérèse. Les livres I, II et III du Code furent publiés en 1794, 1795, 1796. La Galicie obtint des lois spéciales qui introduisirent un peu d'ordre dans ce pays. Malheureusement, François II ne fit rien pour l'instruction publique; il n'en eut ni le temps, ni la volonté. La crainte de voir pénétrer en Autriche les idées de la Révolution française, fit appliquer à la pensée un système prohibitif plus rigoureux encore que celui qui pesait sur l'industrie; la censure passa des mains des professeurs à celles de la police; le timbre sur la presse fut introduit. Le règne de François II est, à bien des points de vue, la contre-partie de celui de Joseph II. Dans son horreur pour les idées libérales, il crut ne pouvoir mieux les combattre qu'en fortifiant dans ses États les institutions religieuses et l'influence du clergé, qu'il favorisa par tous les moyens possibles. Cependant, il maintint les lois de tolérance. En 1795, une commission de révision des études fut chargée d'examiner les questions d'enseignement; mais elle s'inspira d'idées peu libérales et purement utilitaires.